

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 16 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : DELAY Jean-Louis (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), CARRION Adèle (donne pouvoir à GAS Marcel),

Date de la convocation : 10 novembre 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Convention SPA

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention de fourrière établie par la SPA du Nord Isère. Le montant de la redevance demandée s'élève à 0.35 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de confier à la SPA du Nord Isère le soin d'assurer les obligations de cette fourrière pour un montant de $743 \times 0.35 = 260.05$ €,
- **Autorise** le Maire à signer la convention,

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 novembre 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

